Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations

N° :014/MPCGO-ONU/10

La Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat exécutif de la Convention -cadre des Nations unies sur les forêts et les changements climatiques (CCNUFCC), à Bonn en Allemagne, et a l'honneur de réquérir la transmission à son destinataire, de la lettre n° 000156/MDDEFE/CAB-AAJ du 31 janvier 2010 ci-jointe, adressée à M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention – cadre des Nations unies sur les forêts et les changements climatiques (CCNUFCC), par Monsieur Henri Djombo, Ministre du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement du Congo.

Par cette correspondance, que la Mission Permanente saurait gré au Secrétariat exécutif de la Convention – cadre des Nations unies sur les forêts et les changements climatiques de transmettre également aux autres parties contractantes, la République du Congo exprime son adhésion à l'Accord de Copenhague. Il y est annexé, la liste des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation au réchauffement climatique appropriées pour le Congo qui espère la signature, après l'Accord de Copenhague, d'un nouvel accord international sur les changements climatiques, ambitieux, consensuel et rassembleur.

La Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa haute considération au Secrétariat exécutif de la Convention – cadre des Nations unies sur les forêts et les changements climatiques.

New York, February 3rd, 2010

Mission Permanente du Congo auprès des Nations Unies • New York • UNITE TRAVAIL PROGRES

Secrétariat exécutif de la Convention–cadre
des Nations unies sur les forêts
et les changements climatiques (CCNUFCC),
P.O. Box 260124
D-53153 Bonn-Allemagne.
Phone : (49-228) 815-1000
Fax : (49-228) 815-1999
Email : secretariat@unfccc.int

NISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE
DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

N° 000156/MDDEFE/CAB-AAJ

Brazzaville, le 31 janvier 2010

Le Ministre

Au

Secrétaire Exécutif de la
Convention Cadre des Nations
Unies sur les Changements
Climatiques

BONN

ALLEMAGNE

Objet : Accord de Copenhague

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Par la présente, la République du Congo s'associe à l'Accord de Copenhague.

Toutefois, elle appelle de tous ses vœux la conclusion d'un nouvel accord international sur le climat avec des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre et des financements suffisants, sécurisés et prévisibles pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement aux changements climatiques.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, la liste des actions prévues à l'annexe 2 de la République du Congo.

Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire Exécutif, à l'expression de ma distinguée.

Henri DJOMBO

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
-=-=-=-=-
CABINET
-=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail - Progrès
-=-=-=-

Actions d'atténuation des émissions des GES et d'adaptation au réchauffement climatique appropriées pour la République du Congo

En attendant la mise en place des approches méthodologiques et stratégiques en cours de finalisation dans le cadre du processus de Réduction des Emission liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD), et sur la base des conclusions des deux communications nationales sur les changements climatiques (années de références 1996 et 2000), les actions suivantes sont identifiées. Elles portent sur les volets « atténuation » et « adaptation » qui paraissent intimement liés.

N°	ACTIONS
1-	Carbonisation et vulgarisation des foyers améliorés
2-	Choix et vulgarisation des spéculations agricoles mieux adaptées à la variabilité climatique
3-	Construction de décharges contrôlées municipales dans les grandes agglomérations
4-	Contrôle des émissions des gaz d'échappement de véhicules dans les grandes agglomérations
5-	Création d'un observatoire national sur l'environnement
6-	Développement des activités sur le REDD (Réduction des Emissions des gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts)
7-	Développement de la sylviculture en forêt dégradée et conduite des activités sylvicoles en forêt dense
8-	Dragage fréquent du port de Pointe-Noire et des cours d'eau navigables
9-	Elaboration de Plans de Gestion des déchets dans les grandes agglomérations
10-	Elaboration d'un plan national d'affectation des terres.
11-	Mise en place des stations de contrôle de la pollution atmosphérique et de la qualité de l'eau et des sols
12-	Installation d'une station relais de réception des images satellites
13-	Lutte contre l'érosion côtière
14-	Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes
15-	Maîtrise de l'efficacité énergétique
16-	Mise en valeur du potentiel hydroélectrique
17-	Promotion des cultivars mieux adaptés au réchauffement climatique
18-	Production d'énergie par cogénération dans les concessions forestières mises en valeur
19-	Promotion de l'irrigation
20-	Promotion des techniques améliorantes par l'utilisation des espèces fixatrices de l'azote
21-	Promotion de l'aménagement durable et de la certification des forêts de production
22-	Promotion de la sylviculture et valorisation des plantations villageoises, communautaires et privées
23-	Promotion et valorisation des produits forestiers non ligneux
24-	Renforcement des équipements des laboratoires de géomatiques (SIG et télédétection)
25-	Réhabilitation des barrages hydroélectriques du Djoue et de Moukoukoulou
26-	Valorisation des gaz torchés dans la production pétrolière
27-	Reforestation des cirques d'érosion
30-	Promotion de l'emploi des jeunes à travers la régénération et la gestion durable des écosystèmes forestiers
31-	Réhabilitation des infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique et d'eau potable
32-	Renforcement des capacités des populations paysannes sur les techniques améliorées et les cultures mieux adaptées au réchauffement de la terre
33-	Formation et sensibilisation de la population et des opérateurs économiques dans la pratique de conservation des forêts